

Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des régions Bretagne et Pays de la Loire réaffirment leur attachement à leur projet commun

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche définit de nouveaux cadres de coopérations et de regroupements d'établissements : la fusion, l'association et les COMUE (Communautés d'Universités et Etablissements)

Les universités et écoles des régions Bretagne et Pays de la Loire, en partenariat avec les organismes de recherche ont choisi de se regrouper dans une COMUE. Ils tiennent à rappeler la cohérence de la démarche de rapprochement dans le cadre d'une structure fédérale en réseau qu'ils ont initiée depuis plusieurs mois et leur profond attachement à sa dimension interrégionale. Les acteurs de la future Université Bretagne Loire précisent que, quel que soit le contexte de redéfinition des Régions, le périmètre géographique de leur projet restera inchangé.

« Les collaborations qui existent depuis longtemps entre les deux régions dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la valorisation montrent à l'évidence que la surface pertinente est bi-régionale. C'est ainsi que nous construirons une grande région de la connaissance et de l'innovation, visible et reconnue en Europe et à l'international. Ce projet inscrit la Science au-delà des frontières administratives. La développer dans le cadre interrégional constitue une réelle plus-value.

Il existe une véritable opportunité pour nos deux Régions de construire une vraie dynamique collaborative dans l'intérêt de nos étudiants, de nos personnels et du développement équilibré de nos territoires. La COMUE Bretagne – Loire nous offre également l'opportunité de répondre collectivement aux futurs appels à projets investissements d'avenir et de développer ensemble de grands projets d'envergure dans le cadre de Horizon 2020, le programme de financement de la recherche et de l'innovation européen ».

La coordination de la carte des formations, le renforcement des compétences scientifiques et la consolidation des domaines d'excellence, l'insertion professionnelle des diplômés, le transfert de technologies et l'innovation, le développement économique, ou bien encore l'attractivité internationale sont autant de sujets qui mettent les universités, les écoles et les organismes de recherche au cœur des enjeux territoriaux. Les acteurs de la future Université Bretagne Loire précisent que :

« Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des acteurs à part entières des politiques publiques de développement territorial. La dynamique de regroupement que nous avons initiée collectivement avec nos personnels et nos étudiants depuis presque un an et qui s'inscrit dans la poursuite de collaborations anciennes ne peut être ignorée dans les débats actuels sur le redécoupage administratif de l'Ouest de la France ».

Les acteurs de la future Université Bretagne Loire sont actuellement dans un processus de finalisation de leur projet. La nouvelle structure sera officiellement créée au 1^{er} janvier 2016.

Pour en savoir plus : <https://lunam.ueb.eu>

Contacts médias

Marc Péron, Directeur de la communication de l'Université de Nantes pour l'UNAM

Marc.peron@univ-nantes.fr - M. 06 75.88.69.90

Joanna Robic, Responsable de la communication de l'Université européenne de Bretagne

Joanna.robic@ueb.eu - M. 06 73.26.98.25